

La classe politique au service d'une aggravation de la fuite médicale !

Paris, le 15/11/24

Ce mercredi 13 novembre, Madame Geneviève DARRIEUSSECQ, ministre de la Santé, proposait dans les médias d'ajouter 2 années de travail obligatoire après l'internat de médecine, dans les déserts médicaux. Considèrerait-elle les médecins comme des sous-citoyens, seule population à devoir effectuer un **service civique obligatoire** ?!

Nous avons, par ailleurs, eu la surprise de découvrir la **proposition de loi transpartisane** pour l'accès aux soins, signée par 237 députés.

Ce texte, qui comporte certes 2 articles intéressants (rétablissement du concours de l'IFSI et autodéclarations des arrêts de travail et congés pour enfants malades), propose essentiellement une **coercition** envers les médecins dans tous ses aspects :

- **Régulation à l'installation.** Mesure qui n'a qu'un seul but électoraliste puisque inefficace devant un déficit criant en médecins sur plus de 80 % du territoire français. L'exemple typique est celui des pharmaciens, profession régulée depuis des années du fait d'un trop grand nombre de professionnels. Aujourd'hui, malgré cette régulation, ils font, eux aussi face à des fermetures de pharmacies en masse et des déserts pharmaceutiques.
- **Limitation de la durée de remplacement à 4 ans, cumulée sur toute la carrière.** Le médecin n'aurait donc plus de droit au remords suite à une installation, et se retournerait nécessairement vers les hôpitaux ou l'étranger, désertant encore plus la ville !
- **Facilitation de l'exercice des PADHUE.** Les ARS supplanteraient les Ordres Départementaux pour l'autorisation d'exercice, et pourraient autoriser les médecins étrangers n'ayant pas validé leurs épreuves, à exercer, et ce indéfiniment, puisqu'il leur serait possible de repasser les épreuves à volonté. N'est-ce pas là une aubaine pour l'Etat afin de bénéficier de médecins moins coûteux pour combler les déserts médicaux, quand en parallèle les études de médecins en France se rallongent et se complexifient ?
- **Suppression progressive des dépassements d'honoraires hors OPTAM.** Les médecins font face à une augmentation de leurs charges et des tarifs conventionnels fixés par l'Assurance Maladie. Supprimer le Secteur 2 hors OPTAM, reviendrait à inciter les médecins à se déconventionner pour pouvoir faire vivre leur entreprise.
- **Développer l'activité des centres de santé.** Les députés signataires confirment l'impossible viabilité économique de ces centres employant des médecins salariés, étant donné les faibles tarifs conventionnels. Ceux-ci bénéficiaient donc de subventions. Par là, ils nous démontrent que l'activité de médecine générale salariée n'est pas viable financièrement pour l'Etat.
- **Rétablissement de l'obligation de permanence des soins.** Rappelons que si seuls 40% des médecins participent à la PDSA, 98% du territoire français est couvert. Cette mesure est donc purement un affichage politique.

La France souffre de son manque de médecins. Les médecins en exercice souffrent de ne pouvoir soigner correctement. Ils n'ont pas à être les boucs émissaires des politiques !

La pénurie médicale, plus que par le manque de médecins formés, s'explique surtout par la perte de confiance en l'avenir de ceux-ci, qui désertent de plus en plus la médecine de ville française.

Au lieu d'assumer leur incompétence, nos responsables politiques préfèrent tirer à boulets rouges sur une profession essentielle au système de santé. Ils voudraient aggraver la situation et favoriser l'hémorragie médicale qu'ils ne pourraient pas mieux s'y prendre !

